

RECHERCHE, INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE : À ABORDER DISTINCTEMENT MAIS CONJOINTEMENT

En matière d'intégrité ou d'éthique en recherche, comment faire pour adopter des conduites correspondant aux valeurs et aux principes reconnus par la communauté scientifique ainsi que par les organismes subventionnaires? La recherche, l'intégrité en recherche et l'éthique en recherche doivent-elles faire l'objet de trois politiques institutionnelles distinctes? Voilà un sujet passionnant, de plus en plus documenté et qui peut prendre la forme d'un projet institutionnel à réaliser en plusieurs étapes.

ENTREPRENDRE UN PROJET INSTITUTIONNEL DE RECHERCHE : POUR QUI ET POUR QUOI ?

À l'heure actuelle, l'intégrité et l'éthique préoccupent, voire occupent, le milieu de l'enseignement collégial. Définie comme un ensemble «de conduites attendues des différents acteurs oeuvrant en recherche qui sont respectueuses de la dignité des personnes, de la protection de l'animal et des valeurs intrinsèques de la science» (Audy, 2002, p. 5), l'intégrité en recherche concerne autant les individus que les établissements. Quant à l'éthique de la recherche, elle constitue l'application des principes et des règles minimales qui encadrent la recherche avec des êtres humains dans une perspective de protection de ces derniers. De plus, l'intégrité en recherche et l'éthique de la recherche figurent parmi les aspects auxquels les conseils de recherche du Canada accordent beaucoup d'attention et que les établissements doivent prendre en compte s'ils souhaitent demander des

subventions de recherche à l'un ou à l'autre de ces trois conseils. Par ailleurs, le gouvernement du Canada procède actuellement à une révision du programme pilote d'Innovation dans les collèges et les communautés, auquel est associé un budget de 48 M\$ pour cinq ans, et qui s'ajoute aux programmes de subvention déjà accessibles aux chercheuses et aux chercheurs de collège. En outre, les fonds québécois de recherche encouragent fortement les établissements à se doter de politiques portant sur l'éthique et l'intégrité. À la page suivante, le tableau 1, Attentes des organismes subventionnaires en matière d'intégrité et d'éthique en recherche, présente de façon succincte les attentes des organismes subventionnaires, du Canada comme du Québec, en matière d'intégrité et d'éthique.

Bref, que ce soit pour baliser la pratique de la recherche en leur sein ou pour obtenir le financement de la recherche par les organismes gouvernementaux qui appuient de telles activités, les établissements d'enseignement collégial ont tout à gagner à se doter de politiques sur l'intégrité en recherche ou sur l'éthique en recherche avec des êtres humains. À notre avis, toutefois, avant même de procéder à la rédaction de celles-ci, il convient d'amorcer un projet institutionnel portant sur la recherche par la rédaction d'une politique de la recherche. Une telle politique démontre, aux yeux de toutes les instances concernées — dont font partie les organismes subventionnaires —, l'engagement de l'établissement envers la recherche. Le fait d'entamer aujourd'hui la réflexion et la démarche conduisant à la mise en place des outils nécessaires à la recherche de demain permet également de mobiliser les individus intéressés par la recherche au sein de l'établissement afin d'assurer le succès du projet institutionnel, et ce, au travers de chacune des étapes à franchir : l'élaboration d'une politique institutionnelle de la recherche; l'élaboration d'une politique d'intégrité en recherche; l'élaboration d'une politique sur l'éthique en recherche avec des sujets humains et la mise sur pied d'un comité d'éthique en recherche (CER).

ÉTAPE 1 : ÉLABORER UNE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA RECHERCHE

La politique institutionnelle de la recherche est un document de référence qui renferme les fondements des politiques portant sur l'intégrité ou sur l'éthique, d'une part, en définissant l'un des aspects de sa mission telle qu'elle est définie dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (Gouvernement du Québec, 2005) et, d'autre part, en précisant le soutien que l'établissement s'engage à lui accorder. Cette politique permet également d'encadrer les activités de recherche, d'en assurer la qualité et de les stimuler. Bref, elle reflète la philosophie de l'établissement en matière de recherche en proposant, par exemple, des réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la mission de l'établissement en matière de recherche ?
- Qui a la responsabilité de mettre en œuvre cette mission ?
- Quel soutien l'établissement offre-t-il pour la recherche, notamment en termes d'infrastructure, de financement ou de temps accordé au personnel pour que celui-ci se consacre à des activités de recherche ?
- Quel encadrement le collège offre-t-il aux chercheuses et aux chercheurs ?
- Comment l'établissement stimule-t-il la recherche ?

De manière générale, une douzaine d'éléments figurent dans la plupart des politiques institutionnelles de la recherche. À partir des documents recueillis directement



AUDREY CADILLON,
Chargée de projet
Association pour la
recherche au collégial



EMMANUELLE MARCEAU,
Chargée de projet
Association pour la
recherche au collégial



LYNN LAPOSTOLLE
Directrice générale
Association pour la recherche
au collégial

après des établissements du réseau collégial, nous avons dressé la liste des rubriques généralement contenues dans cette politique :

- Champ d'application de la politique
- Objets de la recherche
- Définition des termes
- Principes directeurs
- Cadre organisationnel et soutien disponible aux activités de recherche
- Intégration de la recherche aux autres activités du collège
- Partage des responsabilités
- Diffusion de la recherche
- Développement des compétences en recherche
- Objectifs institutionnels et priorités de la recherche
- Code de déontologie
- Mise en application et évaluation de la politique

Pour plus d'information sur chacune de ces rubriques, il est possible de consulter les politiques adoptées par différents établissements d'enseignement, dont la liste figure dans le tableau 2, Répertoire des politiques institutionnelles sur la recherche, l'intégrité ou l'éthique ainsi que des comités d'éthique en recherche (voir page 24). Plusieurs de ces documents sont accessibles sur les sites Web des collèges; on peut trouver les adresses dans le document *Entreprendre un projet institutionnel de recherche* (Association pour la recherche au collégial, 2007, p. 20-21).

TABEAU 1 : ATTENTES DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ ET D'ÉTHIQUE EN RECHERCHE

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES		CANADA (Éléments exigés)				QUÉBEC (Éléments recommandés)		
	Éléments attendus	CRSNG	CRSH	IRSC	FCI	FQRNT	FQRSC	FRSQ
INTÉGRITÉ	Politique sur l'intégrité en recherche et sur les travaux d'érudition (comprenant les procédures de traitement des allégations d'inconduite)	X	X	X		X	X	X
	Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains (comprenant les procédures d'évaluation éthique)	X	X	X	X	X	X	X
ÉTHIQUE	Éthique de la recherche sur des cellules souches pluripotentes humaines			X				X
	Éthique de la recherche avec des animaux	X		X	X	X		
	Recherche comportant des risques biologiques	X		X	X	X		
	Recherche utilisant des substances radioactives	X		X	X	X		
	Recherche pouvant avoir des effets nocifs sur l'environnement	X	X	X	X	X		
	Recherche au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest	X		X	X			
	Essais cliniques				X			X



ÉTAPE 2 : ÉLABORER UNE POLITIQUE D'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) exigent de l'établissement qui souhaite être considéré comme admissible à demander des subventions de recherche que celui-ci possède une politique d'intégrité en recherche. À cet égard, les conseils définissent leurs attentes à l'intérieur d'un document de référence intitulé *Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition* (Gouvernement du Canada, 2007). Ce document énonce les responsabilités qui incombent aux chercheuses et aux chercheurs, aux établissements de même qu'aux conseils. En ce qui concerne le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC), ils recommandent aux établissements — sans toutefois exiger d'eux — l'adoption d'une telle politique.

L'évaluation éthique, l'approbation et le suivi des projets de recherche constituent le principal mandat des comités d'éthique de la recherche.

Il est possible de dresser une liste des éléments minimaux à inclure dans une politique d'intégrité en recherche. Celle qui figure ci-dessous a été soumise aux membres concernés du personnel des trois conseils de recherche pour vérification; elle reflète leurs exigences au moment de la rédaction du document intitulé *Entreprendre un projet institutionnel de recherche* (Association pour la recherche au collégial, 2007). Les 12 rubriques marquées d'un astérisque sont requises par les conseils; quant aux deux points

qui constituent la dernière rubrique, entre parenthèses, ils peuvent ne pas figurer dans la politique bien qu'ils la complètent:

- Objet*
- Définition des termes*
- Champ d'application et responsabilités*
- Principes généraux d'intégrité en recherche*
- Normes d'intégrité*
- Politique sur l'enregistrement, la propriété et la conservation des données*
- Politique sur les droits d'auteur et d'édition*
- Divulgence des conflits d'intérêts*
- Formation et prévention*
- Description de la nature des cas d'inconduite*
- Production de rapports à l'intention des conseils subventionnaires*
- (Mesures visant à protéger:
 1. la(les) personne(s) ayant formulé une allégation de bonne foi;
 2. toute personne impliquée — par exemple les témoins — dans le processus d'enquête.)

Pour plus d'information sur le contenu de chacune des rubriques, nous suggérons d'abord de se référer aux documents produits par les trois conseils. Par ailleurs, ces derniers considèrent comme exemplaires plusieurs politiques provenant d'établissements d'enseignement, car celles-ci répondent à leurs exigences actuelles. À titre d'exemples, on nous a signalé les documents suivants: *Politique d'intégrité en recherche* (Cégep de Rimouski, 2001) et *Research Integrity* (Niagara College, 2004). Il est sans aucun doute possible de demander à l'un des établissements dont la politique est considérée comme exemplaire par les conseils la permission de s'inspirer de celle-ci pour en rédiger une. Le tableau 2 contient une liste des politiques du réseau collégial québécois recensées par l'ARC au cours de ses récents travaux (voir page 24).

ÉTAPE 3 : ÉLABORER UNE POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS, PUIS METTRE SUR PIED UN COMITÉ D'ÉTHIQUE EN RECHERCHE

Le respect de la dignité humaine demeure un principe fondamental en éthique de la recherche. L'évaluation éthique, l'approbation et le suivi des projets de recherche constituent le principal mandat des comités d'éthique de la recherche. En effet, ceux-ci évaluent les projets en fonction du cadre régulateur des divers textes normatifs applicables au Québec et au Canada. Document incontournable en éthique de la recherche, *l'Énoncé de politique des trois Conseils* (Gouvernement du Canada, 2005; ci-après EPTC) fait de la dignité humaine un «impératif moral» et un principe éthique directeur. L'application de cet impératif se traduit par la protection du bien-être et de l'intégrité de la personne. Ainsi, toute chercheuse ou tout chercheur doit constamment s'assurer de respecter la dignité humaine et les principes fondamentaux de l'éthique de la recherche. Les autres principes éthiques directeurs visent la protection des intérêts et de l'intégrité des personnes. Ils réfèrent aux normes, aux valeurs et aux aspirations partagées par l'ensemble du milieu de recherche (EPTC, p. i.5). À titre d'exemples de ces principes, mentionnons le respect du consentement libre



et éclairé, le respect des personnes vulnérables, le respect de la vie privée et des renseignements personnels, le respect de la justice et de l'intégration, l'équilibre des avantages et des inconvénients, la réduction des inconvénients et l'optimisation des avantages (EPTC, p. i.5 à i.7). Ces principes sont constitués à partir des normes et des valeurs partagées par l'ensemble du milieu de la recherche; ils constituent l'*éthos* professionnel des chercheuses et des chercheurs, et permettent d'en apprécier les pratiques professionnelles.

Les chercheuses et les chercheurs menant des projets auxquels participent des sujets humains doivent démontrer un grand respect au regard de la dignité humaine et adopter une démarche axée sur les sujets (EPTC, p. i.7). De plus, ils doivent s'engager à assumer la responsabilité de rendre compte de leurs travaux, à la fois à la communauté scientifique et à la société (EPTC, p. i.8). En ce qui concerne les établissements, il leur incombe d'inclure un certain nombre d'éléments dans une politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Encore une fois, nous avons soumis la liste ci-dessous aux membres concernés du personnel des conseils de recherche. Les neuf rubriques marquées d'un astérisque sont requises par les trois conseils; les deux rubriques entre parenthèses peuvent ne pas figurer dans la politique bien qu'elles la complètent :

- Objet*
- Définition des termes*
- Champ d'application*
- Principes éthiques directeurs*
- Responsabilités*
- Comité d'éthique de la recherche*
- Procédures d'évaluation éthique des projets de recherche avec des êtres humains*
- Conflits d'intérêts*
- Consentement libre et éclairé*
- (Vie privée et confidentialité des données)
- (Interprétation de la politique)

Les chercheuses et les chercheurs menant des projets auxquels participent des sujets humains doivent démontrer un grand respect au regard de la dignité humaine et adopter une démarche axée sur les sujets.

Pour plus d'information sur le contenu de ces rubriques, nous suggérons d'abord de se référer aux documents produits par les conseils. Par la suite, il est possible de prendre connaissance de politiques actuellement considérées comme exemplaires par les conseils. Les exigences posées par ces derniers évoluant au fil du temps, il vaut mieux s'en remettre au personnel des conseils avant de s'inspirer des politiques existantes. Mentionnons tout de même, à titre d'exemples suggérés par les conseils, les documents suivants: *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Université du Québec en Outaouais, 2001) et *Research Involving Human Subjects* (Niagara College, 2004). Par ailleurs, il est sans doute utile de consulter les politiques adoptées par les établissements d'enseignement du réseau collégial québécois mentionnées dans le tableau 2, Répertoire des politiques institutionnelles sur la recherche, l'intégrité ou

l'éthique ainsi que des comités d'éthique en recherche (voir page 24). Lors de la rédaction de cette politique, l'établissement devra aussi considérer la mise en place d'un comité d'éthique en recherche.

Le comité d'éthique en recherche est l'instance chargée d'assurer l'évaluation éthique des projets de la recherche impliquant des sujets humains. Il a pour principale responsabilité d'assurer une évaluation indépendante et multidisciplinaire de l'éthique des projets qui lui sont soumis avant d'en autoriser la mise en œuvre ou la poursuite. Il a également une fonction consultative et contribue de ce fait à la formation en éthique. En général, cette instance prend la forme d'un comité institutionnel.

Toutefois, l'EPTC propose aux établissements d'envisager d'autres formules: «les petits établissements pourraient vouloir explorer la possibilité de coopérations ou d'alliances régionales, y compris d'un éventuel partage des CER» (EPTC, p. 1.11). De même, un «établissement peut autoriser ses CER à endosser l'évaluation d'autres CER mis sur pied en vertu de l'EPTC, s'ils le souhaitent. Cette procédure peut nécessiter des ententes particulières entre les établissements en ce qui concerne le partage des tâches.» (EPTC, p. 1.3) L'EPTC ne fournit cependant pas plus de précision sur ces formules de rechange.

Notez que la liste des comités d'éthique en recherche recensés par l'ARC figure dans le tableau 2 (voir page 24).

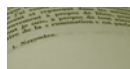
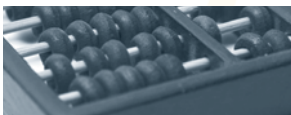


TABLEAU 2 : RÉPERTOIRE DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES SUR LA RECHERCHE, L'INTÉGRITÉ OU L'ÉTHIQUE
AINSI QUE DES COMITÉS D'ÉTHIQUE EN RECHERCHE

ÉTABLISSEMENTS	TITRE DE LA POLITIQUE ET ANNÉE D'ADOPTION	TYPE DE POLITIQUE			COMITÉ D'ÉTHIQUE EN RECHERCHE
		RECHERCHE	INTÉGRITÉ	ÉTHIQUE	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Politique sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition (2004)		X		
Cégep de Chicoutimi	Politique de recherche (1998)	X			X
Cégep de Drummondville	Politique institutionnelle de recherche (2005)	X			X
Cégep de Jonquière	Politique institutionnelle de la recherche (2006)	X			X
Cégep de Rimouski	Politique de recherche-développement (1989)	X			
	Politique d'intégrité en recherche (2001)		X		
Cégep de Saint-Félicien					X
Cégep de Saint-Hyacinthe	Politique institutionnelle de la recherche (2003)	X			
Cégep de Saint-Laurent	Politique institutionnelle de recherche (2001)	X			
Cégep de Sherbrooke	Politique de la recherche (2007)	X			
	Politique d'intégrité en recherche (2007)		X		
Cégep de Thetford	Politique d'intégrité en recherche (2007)		X		
Cégep de Trois-Rivières	Politique d'éthique en recherche et développement (2005)			X	
Cégep du Vieux Montréal	Cadre éthique et déontologique en recherche (2002)			X	
Collège de Maisonneuve	Politique pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains (2003)			X	X
	Politique sur l'intégrité en recherche (2003)		X		
Cégep Marie-Victorin	Politique institutionnelle sur l'intégrité dans la recherche - N° 34 (2006)		X	X	
	Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains - N° 35 (2006)		X		
Collège Shawinigan	Politique n°30 sur la recherche (2004)	X			
Collège Dawson					X
Vanier College	Ethics Guidelines for Research with Human Subjects (2000)			X	X



► ENTREPRENDRE UN PROJET INSTITUTIONNEL DE RECHERCHE: AVEC QUI OU AVEC QUOI?

Quels sont les établissements qui accordent du soutien aux activités de recherche qui se déroulent en leur sein? Quels sont ceux qui possèdent des documents de référence visant à encadrer ces activités? Quels sont ceux qui sont dotés d'un comité d'éthique de la recherche? Quels sont ceux qui sont admissibles à gérer des subventions provenant des conseils de recherche? Voilà quelques-unes des questions que l'ARC se posait et qu'elle a ensuite posées aux établissements dans le cadre d'une consultation menée auprès de l'ensemble des collèges des réseaux public et privé.

L'Association a notamment comme objectifs particuliers d'encourager et de faciliter la mise en place de politiques liées à la recherche, de plans de développement de la recherche et de procédures efficaces pour l'administration de l'activité de recherche en milieu collégial. C'est dans cette perspective que, depuis 2006, elle a proposé plusieurs activités sur le thème des politiques institutionnelles liées à la recherche:

- en mars 2006, elle a mené auprès des 48 cégeps et des 24 collèges privés du réseau collégial une consultation qui lui a permis de dresser un portrait de la situation ainsi que des lacunes en la matière (sur les 53 établissements ayant répondu à la consultation, seule une minorité affirmait détenir une politique pour encadrer ses activités de recherche et une plus petite encore, posséder un comité d'éthique de la recherche);
- dans le cadre du 74^e Congrès de l'Acfas, en mai 2006, elle a tenu un colloque sur le thème de l'éthique en recherche;
- à l'automne de 2006, elle a lancé un projet sur ce thème afin de soutenir les établissements d'enseignement de l'ordre collégial dans l'élaboration de politiques institutionnelles liées à la recherche ou la mise sur pied d'un comité d'éthique en recherche;
- dans le cadre de ses Belles Rencontres, en janvier 2007, elle a tenu un atelier sur les politiques institutionnelles liées à la recherche;
- lors du colloque qu'elle a tenu dans le cadre du 75^e Congrès de l'Acfas, en mai 2007, elle a présenté les résultats de la consultation menée auprès des établissements du réseau collégial au moyen d'une communication par affiche et elle a lancé en même temps le document intitulé *Entreprendre un projet institutionnel de recherche* (Association pour la recherche au collégial, 2007).

Ainsi, l'ARC a entrepris de guider les établissements dans un parcours qui reste encore peu fréquenté par les établissements d'enseignement de l'ordre collégial et que plusieurs étapes jalonnent.

Au cours de l'année 2007-2008, de nouvelles activités sur le sujet figurent à l'intérieur du calendrier de l'ARC afin de poursuivre le travail entrepris. Des séances d'information, de sensibilisation et de perfectionnement en font partie. Dans certains cas, ces séances s'intègrent à d'autres activités offertes, comme une séance d'information sur le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) ou, encore, sur l'admissibilité à la gestion des subventions de recherche octroyées par le CRSNG. L'Association compte également mettre sur pied un réseau virtuel à l'intention des membres du personnel des collèges particulièrement concernés par

la question. Ce réseau pourra réunir, par exemple, le personnel professionnel ou cadre responsable de la recherche dans les établissements. Le programme de mentorat, d'accompagnement et de consultation de l'Association s'enrichira, nous l'espérons, de quelques mentors, accompagnatrices et accompagnateurs, consultantes et consultants particulièrement expérimentés en matière d'intégrité en recherche ou d'éthique en recherche.

L'Association a notamment comme objectifs particuliers d'encourager et de faciliter la mise en place de politiques liées à la recherche, de plans de développement de la recherche et de procédures efficaces pour l'administration de l'activité de recherche en milieu collégial.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les comités d'éthique en recherche, l'Association compte évaluer les types de comité existants, les ressources mises à leur disposition ainsi que leurs besoins; de plus, elle entend consulter le milieu sur les diverses formules de comités d'éthique en recherche proposées.

Ainsi, le jeudi 9 janvier 2008, l'ARC tiendra une séance sur l'admissibilité des collèges aux programmes administrés par le CRSNG; le sujet sera sans nul doute à l'ordre du jour des Belles Rencontres de l'ARC, le lendemain, soit le 11 janvier 2008. D'autres activités s'y ajouteront probablement bientôt, entre autres des communications dans le cadre du 2^e Colloque télécollaboratif de l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au post-secondaire (en ligne, les 9 et 10 janvier 2008), du congrès 2008 de l'Association des collèges communautaires du Canada (à Prince George, en Colombie-Britannique, du 25 au 27 mai 2008), des Ateliers



pédagogiques 2008 de l'Association des collèges privés du Québec (à Québec, les 26 et 27 mai 2008) ou du 28^e Colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (à Victoriaville, au Québec, du 5 au 7 juin 2008).

Enfin, que tout un chacun se sente personnellement invité à participer à ces activités ou à en suggérer de nouvelles à l'Association, de sorte que la recherche collégiale continue d'être conduite de manière éthique et intègre, et marquée par la contribution de toutes et de tous.

Pour consulter la liste des activités organisées par l'ARC ou par ses partenaires — et auxquelles l'ARC participe —, il suffit de consulter le site Web de l'ARC. Enfin, que tout un chacun se sente personnellement invité à participer à ces activités ou à en suggérer de nouvelles à l'Association, de sorte que la recherche collégiale continue d'être conduite de manière éthique et intègre, et marquée par la contribution de toutes et de tous.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL, *Entreprendre un projet institutionnel de recherche*, Montréal, Association pour la recherche au collégial, 2007. [En ligne] http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_PIR_affichette_11X17.pdf. [En ligne] http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/arc_pir_document.pdf.

AUDY, S., *Pour une intégrité en recherche* (résumé), Montréal, Université de Montréal, 2002. [En ligne] <http://ethique.msss.gouv.qc.ca/site/download.php?0813b16167fd037fb79a109666f859ac>.

CÉGEP DE RIMOUSKI, *Politique d'intégrité en recherche*, Rimouski, Cégep de Rimouski, 2001. [En ligne] www.cegep-rimouski.qc.ca/serv/cahigest/E-20.pdf.

GOVERNEMENT DU CANADA, *Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition*, Ottawa, Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 2007. [En ligne] http://www.crsng.gc.ca/professors_f.asp?nav=profnav&lbi=p9. (Page consultée le 30 septembre 2007).

GOVERNEMENT DU CANADA, *Énoncé de Politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 2005. [En ligne] http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/pdf/TCPS%20octobre%202005_F.pdf.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (à jour au 1^{er} septembre 2007), Québec, Éditeur officiel du Québec, 2005.

NIAGARA COLLEGE, *Research Integrity*, Niagara, Niagara College, 2004. [En ligne] http://niagarac.on.ca/practices/docs/research_integrity.doc.

NIAGARA COLLEGE, *Research Involving Human Subjects*, Niagara, Niagara College, 2004. [En ligne] http://niagarac.on.ca/practices/docs/research_involving_human_subjects.doc.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS, *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 2001. [En ligne] <http://www.uqo.ca/direction-services/secretariat-general/politiques-reglements/documents/vrer20poli.PDF>.

Audrey CADILLON a occupé le poste de chargée de projet pour l'ARC de décembre 2006 à juin 2007. Depuis juin 2007, elle est directrice des communications pour CINARS (Conférence internationale des arts de la scène). Audrey Cadillon est titulaire d'une maîtrise en sciences de la gestion, option marketing, de HEC Montréal ainsi que d'un baccalauréat en administration des affaires, option mixte: marketing et gestion internationale.

acadillon@cvm.qc.ca

Emmanuelle MARCEAU occupe le poste de chargée de projet pour l'ARC depuis août 2007. Enseignante en philosophie au Cégep du Vieux Montréal, elle est également chargée de cours au service de la formation continue de l'Université de Sherbrooke. En plus de contribuer à différents projets en éthique de la recherche, elle a agi à titre de personne versée en éthique pour le compte du Comité d'éthique de la recherche en santé de l'Université Laval, au cours de l'année scolaire 2006-2007. Actuellement en voie de terminer des études de maîtrise en philosophie à l'Université de Sherbrooke, Emmanuelle Marceau a déjà complété un diplôme de 2^e cycle en éthique appliquée à cette même université ainsi que des études en droit civil et en *common law* à l'Université McGill.

emarceau@cvm.qc.ca

Lynn Lapostolle assume la direction générale de l'Association pour la recherche au collégial depuis la création de ce poste, en juin 2003. Enseignante en français au Cégep du Vieux Montréal, elle poursuit des activités de recherche portant sur l'amélioration du français chez les garçons ainsi que sur la persévérance et la réussite scolaires. Coresponsable du Centre d'aide en français du Cégep du Vieux Montréal pendant cinq ans, elle a également dirigé *Correspondance*, bulletin trimestriel publié par le Centre collégial de développement de matériel didactique à l'intention des personnels enseignant, professionnel et de direction du réseau collégial.

lynn.lapostolle@cvm.qc.ca